

Les aménagements

Vaste de 1,12 ha, la parcelle communale a été totalement aménagée. Dès le début des années 2000, la municipalité a entrepris de restaurer la loge de vigne (encore nommée "cabiote") dans les règles de l'art, puis de replanter quelques cep. Le choix s'est porté sur des hybrides américains – Noah (appelé aussi "le vin qui rend fou"), mais aussi, Othello, Baco...Il faut se souvenir que la crise du phylloxéra, (intervenu à la fin du XIXe siècle) avait fait évoluer les cépages : c'est alors que les "natifs" se virent remplacés par ces fameux hybrides.

Quelques rosiers "Rosier Moussu", sont plantés en entrée de rang. Comme la vigne, ils sont sensibles à l'oïdium : eux présents, ils permettent de prévenir une éventuelle attaque de ce champignon ravageur. Ils voisinent avec des pieds d'osier.



© J Beaumont

La municipalité a enfin planté des arbres fruitiers. Parmi eux, des pommiers, porteurs de variétés au nom évocateur "Reinette clochard", "Belle Fille", "Grand Alexandre", "Sainte-Germaine", "Calville rouge"... , des cerisiers, pruniers, pêchers, poiriers, . A côté, des cormiers, noyers, néfliers.